



Bruit moteur VMC - achat VEFA

Par **LOLOTTE78**, le **08/08/2016** à **16:08**

Bonjour,

Nous avons acheté un appartement et nous avons été livré en décembre 2015. Nous avons détecté dès le début que dans la chambre de mon fils, nous entendions le bruit du moteur de la VMC. Mon fils ne peut pas dormir dans sa chambre car le promoteur a mis la VMC dans une trappe au dessus du lit de mon fils.

Nous les avons alerté depuis le début avec diverses relances; ils veulent nous faire un faux plafond mais cela ne résoudra pas le problème du bruit, c'est pour nous faire patienter et que la durée de garantie de ne soit plus effective à la fin de l'année.

Ils ont fait soit disant un test mais nous n'étions pas présent, nous indiquant que les décibels étaient bons, bizarre nous n'avons eu aucun rapport. Nous avons fait les tests avec nos iphone pour voir sur 3 applications différentes, et nous sommes à 60. Est ce bon pour vous ou non ?

De plus, est ce normal d'avoir une trappe dans une des chambres pour avoir accès à cette VMC, nous n'avons pas les clés et c'est une VMC Collective.

Si il y a un problème pendant notre absence, on leur a demandé si il défonçait notre porte ?

On ne sait plus quoi faire, on souhaiterait aller plus loin dans la procédure.

Quand pensez vous ? Et est ce normal cette installation ?

Je vais envoyé un courrier en recommandé pour ressignaler ce problème au directeur du programme.

Merci d'avance pour votre retour car nous sommes perdu !

Par **louison123**, le **08/08/2016** à **17:05**

Vous êtes sûr de 60 ? cela me paraît beaucoup, normalement le soir la norme pour la VMC ne doit pas dépasser 3.

Si vous avez déjà adressé une mise en demeure à l'entreprise, vous pouvez effectuer en première année une déclaration de sinistre en dommages ouvrage à l'assureur DO en précisant que votre mise en demeure est demeurée infructueuse (cela évite un refus de garantie en année de GPA qui veut dire Garantie de parfait achèvement, en première année, vous demandez une expertise et vous précisez que les désordres (nuisances sonores) rendent votre logement impropre à sa destination.